

**Arrêté n°2025-1 du 06 janvier 2025 portant composition des jurys de suivi du semestre
d'automne 2024 – 24 janvier 2025**

LE DIRECTEUR

Vu le code de l'éducation et notamment ses article L 712-2 et L 613-1 ;
Vu le décret n°2018-285 du 18 avril 2018 relatif à l'Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechnique (SUPMICROTECH) ;
Vu l'arrêté de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche en date du 8 janvier 2024 portant nomination de Pascal VAIRAC comme directeur de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechniques (SUPMICROTECH) ;
Vu le règlement des études 2024/2025 de l'Ecole nationale de mécanique et des microtechnique SUPMICROTECH (FISE) et notamment ses articles 3.1 et 5.12 ;

ARRETE

Article 1 – Date du jury

Les jurys de suivi pour la session d'automne 2024 se réuniront les :

Vendredi 24 janvier 2025 – 08h00 à 11h30 – Salle Edgar FAURE

Article 2 : Composition des jurys de suivi– automne 2024

La composition du jury de suivi est fixée par le directeur de l'établissement sur proposition du directeur adjoint à la formation. Le jury de suivi ne peut prendre de décision valable uniquement si l'ensemble du jury est réuni. Le jury de suivi examine le semestre de chaque élève inscrit dans la formation concernée. Il se prononce sur la validation ou non du semestre.

Les jurys de suivi pour la session d'automne 2024 seront composés comme suit :

- Pascal VAIRAC – professeur des universités – directeur de SUPMICROTECH (**Président de Jury**),
- Christophe VARNIER – maître de conférences, directeur adjoint à la formation et vie de l'élève,
- Firmin VARESCON – enseignant, coordinateur aux formations.
- Sarah BURE – enseignante -responsable des UE B1, J1, UE Transverse Option
- Gawtun NAMAH – professeur des universités - responsable des UE B2 et P1
- Christophe DIELEMANS – Enseignant - responsable des UE B4 et S3
- Yann LE GORREC – professeur des universités -responsable des UE B5 et S2
- Violaine GUICHERET – maître de conférences - responsable de l'UE B3
- Bruno CAVALLIER – maître de conférences - Responsable des UE J4 et S1
- Jérôme DEJEU – maître de conférences- responsable de l'UE J2
- Nathael ALIBAUD – maître de conférences - responsable de l'UE J3
- Pierre GRAILHE – enseignant - responsable des UE V1
- Sébastien THIBAUD – professeur des universités - responsable de l'UE P3 et de l'option IMM
- Stéphane GAUTHIER – enseignant - Responsable de l'UE P2
- Fabrice STHAL – professeur des universités - responsable de l'Option CROC

- Emmanuel FOLTETE - professeur des universités - Responsable de l'Option MAS
- Mickael FONTAINE - professeur des universités- Responsable de l'Option MIND
- Zeina AL MASRY - maître de conférences - responsable de l'Option ISP
- Guillaume LAURENT - professeur des universités - Responsable de l'Option SMR
- Philippe STEMPFLE - professeur des universités - responsable de l'Option MSF
- Damien TEYSSIEUX - maître de conférences - responsable de l'Option BMS

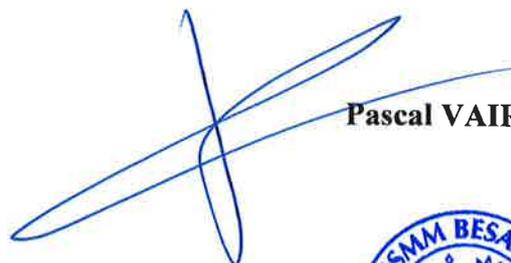
Si besoin, le jury de suivi peut entendre les membres de l'équipe pédagogique ayant participé aux enseignements.

Article 3 - Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision, de sa transmission à la rectrice de la région académique Bourgogne-Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon, chancelière des universités ainsi que de sa publication sur les sites internet et intranet de SUPMICROTECH.

A Besançon, le lundi 06 janvier 2025

Le Directeur de SUPMICROTECH


Pascal VAIRAC

